

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 13 avril 2011**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond)) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant - M. Mario Gagné, représentant - M. Guy Richard, représentant
Deschailons sur St-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Assiste également à cette séance :
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Bob Lemay (comité de vigilance sur les gaz de schiste) est invité à prendre la parole.

Il demande pourquoi M. Maurice Richard, à titre de préfet de la MRC, semble pressé d'entrer dans la filière du gaz. M. Richard mentionne que lorsqu'il parle à titre de maire de la Ville de Bécancour, il ne parle pas au nom de la MRC ou de la région Centre-du-Québec. Il ajoute que la Ville a établi un protocole de surveillance sur les puits existants. L'appareil pour ces tests est déjà commandé et il y aura des vérifications systématiques hebdomadairement sur tous les puits, à des jours et heures différents. Ces tests seront conduits par la Ville, des contractants externes et par le MENVIQ tant et aussi longtemps de la mise en application du rapport du BAPE.

M. Jacques Rheault demande aux membres du conseil de signer un engagement de dédommagement envers les citoyens pour cause de pollution. M. Richard mentionne qu'aucun maire ne peut signer ce document puisque l'émission des permis n'est pas du ressort municipal et que les municipalités n'ont pas un mot à dire selon la législation actuelle. Il ajoute que le rapport du BAPE contient toutes les recommandations et demandes des municipalités, sauf le moratoire.

Mme Milette demande si l'aspect économique a déjà fait partie de la préoccupation des élus. M. Richard répond par la négative en ajoutant que l'aspect sécurité a toujours été l'élément principal des préoccupations.

Mme Yolande Desfossés mentionne que cette industrie est nouvelle au Québec et qu'on a aucune idée de ce qui peut se produire une fois la roche fracturée. On est passé à la pratique sans avoir au préalable pris la peine d'approfondir la théorie. Elle ajoute que seulement 20% du gaz est extrait lors de la fracturation. Les 80% restants trouveront leur chemin entre les fractures pour se rendre jusqu'aux nappes phréatiques et les contaminer. Elle ajoute que les études relatives aux nappes phréatiques (emplacement, étendue, etc) n'a même pas été faite. M. Richard mentionne qu'avec le rapport du BAPE, aucun nouveau permis n'est émis et qu'il est nécessaire de s'adjoindre les scientifiques et les instruments nécessaires pour développer notre propre expertise avant de passer à l'exploitation pour que celle-ci, si elle doit se faire, soit sécuritaire. Il ajoute toutefois que les municipalités n'ont actuellement aucun pouvoir de gestion, dans ce domaine, sur leur propre territoire et qu'elles ne peuvent interdire les installations, même pour protéger leurs citoyens et leur eau.

M. Jacques Rheault mentionne qu'il sera très difficile d'effectuer une surveillance adéquate sur les puits existants puisque les produits utilisés ne sont pas répertoriés. M. Richard mentionne que les tests portent sur l'étanchéité des installations et les émanations de méthane. Il ajoute que les municipalités n'ont pas émis les permis, puisque ce n'est pas de leur ressort, et qu'elles ne peuvent s'engager à garantir la sécurité d'un objet sur lequel elles n'ont aucun pouvoir.

M. Louis Casavan mentionne qu'il n'est pas nécessaire d'implanter de laboratoires ici puisqu'il est facile de constater les déboires de l'industrie aux États-Unis qui y est implantée depuis longtemps. M. Richard mentionne que la nature et le type de propriété du sous-sol est très différente. Il ajoute que si les laboratoires prévus ne respectent pas en tout point le rapport du BAPE, il s'opposera farouchement à la continuité des opérations. Il rappelle que les

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour

municipalités n'ont aucun droit de regard sur l'émission des permis qui est faite selon une loi archaïque et totalement désuète.

À la question de M. René Belisle, M. Richard répond que si les laboratoires répondent aux exigences du rapport du BAPE, la municipalité sera en accord mais pas n'importe où sur le territoire, notamment près des résidences ou des cours d'eau. M. Delisle demande quelle serait la distance séparatrice acceptable. M. Richard répond qu'il est difficile d'établir un barème puisque les contraintes sont différentes d'un endroit à l'autre. Il ajoute cependant que jamais Bécancour n'aurait émis un permis pour un puits aussi près d'une résidence. M. Belisle explique que le puits dont il est question est situé à 150m de sa résidence et que le chemin d'accès est à au plus 15m de la résidence. Il y passe environ 500 camions d'eau par jour.

Mme Ginette Deshaies mentionne que Sainte-Marie-de-Blandford s'est clairement prononcée contre l'établissement de puits sur son territoire mais qu'à l'heure actuelle, les municipalités n'ont aucun droit de regard et qu'on ignore quels seront les pouvoirs des municipalités avec les nouvelles lois. Peut-être ne pourront-elles pas interdire l'implantation mais seulement indiquer où il est possible de le faire.

M. Jean-Guy Beaudet mentionne que le problème fondamental demeure la surconsommation d'énergie. Si la société consommait moins, on aurait pas besoin de fissurer le sol pour la puiser. M. Bob Lemay ajoute qu'il est maintenant possible de produire de l'énergie à partir du fumier. On aurait donc pas à fouiller dans le sol.

M. André Bélanger ajoute que le gouvernement a manqué totalement de respect envers les municipalités et leurs élus puisque ces derniers sont placés devant un fait accompli et nullement consultés ou même avisés de l'émission d'un permis.

M. Bob Lemay fait la récapitulation de propos tenus lors de rencontres tenues les 14 et 17 septembre derniers ainsi que de problèmes survenus sur différents puits. Il rajoute qu'il est inutile de faire des tests puisqu'on sait déjà que la fracturation amène des problèmes. Il demande à ce que la MRC mette sur pied une séance d'information pour que les citoyens puissent voir les deux côtés de la médaille.

M. Richard remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de la séance.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour.

RÉSOLUTION # 2011-04-62 adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance du 9 mars 2011
 - 4.2 Séance du 16 mars 2011
5. INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 Pacte rural
 - 5.2 FAMM
 - 5.3 FSTD
 - 5.3.1 Acceptation de projets
 - 5.3.2 Modification et /ou précision de la Politique
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 Demandes de versement
 - 6.4 Fibre optique
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Contrats de travail – prolongation
 - 7.3 Direction générale

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 8. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1 **Avis de conformité**
 - 8.1.1 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1286 modifiant le règlement de construction no.332 et du règlement de zonage no.334
 - 8.1.2 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1288 modifiant le règlement de zonage no.334
 - 8.2 **Avis d'opportunité**
 - 8.2.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1274 et no.1275
- 9. **GÉNÉRAL**
 - 9.1 Cool Taxi
 - 9.2 Cours d'eau
 - 9.2.1 Engagement pour travaux d'entretien
 - 9.3 Invitations / colloques
 - 9.3.1 24e colloque « les Arts et la Ville »
 - 9.3.2 ARDECQ – gala régional du Concours québécois en entrepreneuriat
 - 9.3.3 FQM – Assemblée des MRC
 - 9.4 Transport collectif
 - 9.5 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités
 - 9.6 Tourbière à Sainte-Marie-de-Blandford
 - 9.6.1 Panneaux d'interprétation – soumission
 - 9.6.2 Panneaux d'interprétation – préparation du contenu
 - 9.7 Culture
 - 9.7.1 Jeudis en chanson
 - 9.7.2 Animation bibliothèque – St-Pierre les Becquets
 - 9.7.3 Calendrier 2012
 - 9.8 Nominations
 - 9.8.1 CRÉ – comité d'orientation Vision stratégique régionale / Plan territorial de mobilité durable
- 10. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance du 9 mars 2011

**RÉSOLUTION # 2011-04-63
adoption du procès-verbal – séance du 9 mars 2011**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

4.2 Séance du 16 mars 2011

**RÉSOLUTION # 2011-04-64
adoption du procès-verbal – séance du 16 mars 2011**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 16 mars 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

M. Jean-Louis Belisle fait rapport des dossiers présentés et acceptés lors de la commission d'aménagement tenue le 8 avril dernier.

**RÉSOLUTION #2011-04-65
pacte rural 2007-2014
acceptation de dossier**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 8 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet suivant :

Projet	Année		Montant	Enveloppe	Coût total du projet
	civile	MAMROT			
Réfection d'infrastructures sportives et implante de nouveaux équipements récréatifs <i>Loisirs de Notre-Dame-de-la-Nativité de Bécancour</i>	2011	2010/2011	12 000 \$	locale	82 495 \$

ADOPTÉE

Dans le cas du projet « Amélioration du « Vestiaire » du CAB situé à Fortierville », Mme Ginette Deshaies mentionne qu'une des conditions de l'octroi de l'enveloppe régionale est de diminuer le coût du bail à 150 \$/mois. En cas de refus de la municipalité de s'y conformer, la contribution de l'enveloppe régionale serait inexistante, contrairement à ce qui est écrit au procès-verbal (enveloppe régionale réduite de 5 000 \$).

PROPOSITION

M. Christian Baril propose de conserver le paragraphe « En cas de refus... » pour porter la contribution de l'enveloppe régionale de 24 000 \$ à 19 000 \$.

PROPOSITION

Mme Ginette Deshaies propose que la municipalité de Fortierville ne reçoive que l'enveloppe locale si elle refuse de baisser le loyer à 150 \$/mois.

Le vote est demandé : 2 personnes sont en faveur de la proposition de M. Baril. 12 sont en faveur de la proposition de Mme Ginette Deshaies.

**RÉSOLUTION #2011-04-66
pacte rural 2007-2014
acceptation de dossier**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 8 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU SUR DIVISION DES CONSEILLERS PRÉSENTS (12 en faveur, 2 en désaccord) d'accepter le projet suivant :

Projet	Année		Montant	Enveloppe	Coût total du projet
	civile	MAMROT			
Amélioration du « Vestiaire » du CAB situé à Fortierville <i>Centre d'Action bénévole de la MRC de Bécancour (CAB)</i>	2011	2010/2011	8 944.3\$	locale	62 000 \$
	2011	2011/2012	24 000 \$	régionale	

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'octroi que l'enveloppe régionale soit assorti des conditions suivantes :

- 1- La municipalité de Fortierville accepte de diminuer le coût de location mensuel du bail commercial, afin d'assurer la pérennité du service de proximité du « Vestiaire » du CAB situé à Fortierville, à 150 \$/mois sans indexation prévue pour une durée de 5 ans, renouvelable pour une seconde période de 5 ans et ce, au même coût ;
- 2- Ventiler clairement les dépenses affectées à la réfection et l'amélioration du local et celles visant à bonifier les services du CAB (montant et proportion) ;
- 3- S'assurer que la majorité des travaux de main-d'œuvre sera réalisée par une tierce personne, soit un professionnel pour chacun des secteurs (entrepreneur en construction, électricien, plombier, etc.) ;
- 4- S'assurer que les travaux, en lien avec l'adaptation d'infrastructures pour les personnes à mobilité réduite et les sorties d'urgence, soient approuvés par un architecte compétent ;
- 5- Rénover les bacs de recyclage (récupération), dit points de chute, sur le territoire dans les municipalités suivantes et ce, pour assurer une collecte optimale des dons des citoyens : Deschailons-sur-Saint-Laurent, Parisville, Sainte-Françoise, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Sophie-de-Lévrard, Sainte-Marie-de-Blandford et Saint-Sylvere. Une meilleure signalisation des points de chute devra aussi être réalisée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2011-04-67
Grands Prix de la Ruralité 2011
soumission d'une candidature**

CONSIDÉRANT la tenue des Grands Prix de la Ruralité 2011, catégorie « Organisme rural » ;

CONSIDÉRANT que les mises en candidature prennent fin le 2 mai prochain ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission d'aménagement émise lors de sa rencontre du 8 avril dernier ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de déposer la candidature du **Centre de la petite enfance CPE Chez-Moi Chez-Toi** pour la réalisation du projet **Construction d'un nouvelle installation à Sainte-Sophie-de-Lévrard : leur seconde installation sur le territoire de la MRC de Bécancour** et ce, dans le cadre de l'appel de candidature des **Grands Prix de la Ruralité 2011** dans la catégorie du prix **Organisme rural** pour leur mobilisation, leur leadership et leur impact sur la rétention et l'attraction des populations sur le territoire de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

Mme Diane Daviault présente par la suite le tableau récapitulatif des sommes engagées et restantes au Pacte rural 2007-2014.

5.2 FAMM

M. Jean-Louis Belisle présente les demandes acceptées dans le cadre du FAMM (fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles).

**RÉSOLUTION #2011-04-68
fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM)
acceptation de projet**

CONSIDÉRANT le projet présenté à la commission d'aménagement du 8 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet qui suit :

Projet	Montant demandé	Coût total du projet
Diversification des services <i>Automatisation Baril (9050-7203 Québec inc.)</i>	50 000 \$	242 000 \$

ADOPTÉE

5.3 FSTD

5.3.1 Acceptation de projets

**RÉSOLUTION #2011-04-69
fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)
acceptation de projet**

CONSIDÉRANT les projets présentés au comité aviseur du 18 mars 2011 ainsi qu'à la commission d'aménagement du 8 avril 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de ces derniers ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les projets qui suivent :

Projet	Montant demandé	Coût total du projet
colloque « À vos droits » (conjuguer le pouvoir au féminin / le sexisme, le racisme... maintenant l'âgisme / les droits législatifs et testamentaires / la réalité des proches aidants) <i>Centre de femmes parmi elles</i>	1 000 \$	3 322 \$
Grande tournée automnale Hélié <i>CLD de la MRC de Bécancour</i>	11 000 \$	17 900 \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Projet	Montant demandé	Coût total du projet
Aménagement de l'aire communautaire <i>Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly</i>	30 000 \$	92 156 \$
Mise aux normes en incendie <i>Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard</i>	30 000 \$	886 000 \$
Réaménagement et ameublement de la terrasse <i>Société des Amis du Moulin Michel</i>	30 000 \$	124 980 \$
Festival des 5 Sens <i>Coopérative les Sens des Arts</i>	30 000 \$ 5 000 \$	453 300 \$

ADOPTÉE

5.3.2 Modification et /ou précision de la Politique

Lors de la rencontre du comité aviseur du 18 mars dernier, des précisions sont à apporter à la politique actuelle en regard du FSTD, notamment pour la valeur maximale de l'aide accordée. Ces modifications seront présentées à la séance de mai.

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 10 mars au 13 avril 2011, s'élèvent à 170 800 \$ (quotes-parts, vente de bois, ristourne de la Mutuelle, remboursement d'assurance collective, v/t 2011, frais mensuels du CLD, loyer poste SQ, permis d'abattage, subvention culture).

Les déboursés pour la même période sont de 379 900 \$ (rémunération, déplacements, DAS, compensation municipale pour poste SQ, v/t 2011, fournitures de bureau, abonnements, embauche du DG, entretien équipements, climatisation poste SQ, frais trimestriels au CLD, dossier R. Desjardins, aliments, évaluation foncière, entente PDZA, frais de coupe et transport de bois, vérification états financiers, prix Dollard-Morin, conciergerie poste SQ, versement au CLD, téléphone, internet, électricité poste SQ, demandes à la CPTAQ, pacte rural, programmes de rénovation).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2011-04-70
acceptation des comptes à payer au 13 avril 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2011;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 13 avril 2011, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Concordia	embauche DG	6 642,22	6 642,22 \$
Chambre de commerce	festival de l'emploi 2011	2 500,00	2 500,00 \$
Consortech	renouvellement AutoCad Map	1 266,85	1 266,85 \$
ESRI Canada	conférence utilisateurs	85,44	85,44 \$
Sogetel inc.	décision CRTC 2009-2010 entretien + CRTC – janvier entretien + CRTC – février entretien + CRTC – mars entretien + CRTC – avril	11 635,26 1 621,27 1 623,44 1 623,44 1 623,44	18 126,85 \$
SADC Nicolet/Bécancour	suivi plan diversification	2 816,11	2 816,11 \$
MRC Nicolet-Yamaska	projet Stop Cannabis transport – colloque cours d'eau	2 454,07 63,80	2 514,87 \$
Papetetic du Sagittaire	papier photocopieur papier 8½ x 11 fournitures encre traceur	103,08 91,12 80,06 41,82	316,08 \$
FQM	messagerie Dicom	11,62	11,62 \$
Aubin Pélissier	inspection annuelle – poste SQ	119,62	119,62 \$
Cliptel inc.	filtre courriels (6 mois) antivirus postes (2 ans) antivirus courriels (1 an)	314,70 813,42 264,31	1 455,37 \$
CDACQ	comité pilotage	28,48	28,48 \$
Courrier Sud	v/t 2011 – 2 ^e avis	1 868,38	1 868,38 \$
SOPFEU	cotisation 2011	167,03	167,03 \$
Groupe CLR	entente 911	1 677,49	1 677,49 \$
Génératrice Mauricie	réparation génératrice poste SQ	1 098,62	1 098,62 \$
Éditions Yvon Blais	LAU annotée	111,20	111,20 \$
Soc. Amis Moulin Michel	location – comité aviseur	171,92	171,92 \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Bélitec	papier traceur	217,83	217,83 \$
Groupe Synergis	inventaire – tourbière Lac Rose	1 178,99	1 178,99 \$
CS Riveraine	v/t 2011	3 208,92	3 208,92 \$
Deschailions	v/t 2011	11 371,16	11 371,16 \$
Manseau	v/t 2011	1 357,72	1 357,72 \$
Fortierville	v/t 2011	1 555,58	1 555,58 \$
Parisville	v/t 2011	1 408,63	1 408,63 \$
Toshiba	entretien photocopieur	1 288,59	1 288,59 \$
Toshiba Finance	location photocopieur	984,31	984,31 \$
TOTAL			63 549,88 \$

ADOPTÉE

6.3 Demandes de versement

**RÉSOLUTION #2011-04-71
paiement de contributions**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2011;

CONSIDÉRANT que les sommes demandées sont portées aux dites prévisions budgétaires;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le versement de l'aide financière prévue aux prévisions budgétaires aux organismes suivants :

- radio communautaire CKBN – 8 750 \$ (2e versement de 4)
- corporation de développement communautaire – 10 000 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU qu'un rapport d'activités soit demandé à CKBN.

ADOPTÉE

6.4 Fibre optique

Le 2 décembre 2010, le CRTC rendait la la décision « Révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires ». Les nouveaux tarifs approuvés par cette décision sont rétroactifs au 21 juillet 2009. Sogetel a produit une facture globale pour 2009 et 2010 au montant de 10 213 \$. Pour 2011, Sogetel facture un montant mensuel supplémentaire de 589 \$ pour cette décision, ce qui fait passer la facture mensuelle de 834 \$ à 1 423 \$.

À compter de juillet 2011, la MRC devra assumer les coûts réels indexés pour couvrir les services d'entretien du réseau correspondant à un coût annuel de 28 635 \$ comparativement à 12 000 \$ actuellement. Le tout conformément à l'entente intervenue en septembre 2007 entre les MRC de Bécancour, la MRC de Nicolet-Yamaska et la Commission scolaire la Riveraine.

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

- 4) *Fondation Bécancour/Nicolet-Yamaska : un cahier spécial sera produit dans le Courrier Sud et la Fondation suggère que la MRC participe financièrement en achetant un espace publicitaire dans ce cahier. Une partie des revenus de publicité est remise à la Fondation.*

**RÉSOLUTION # 2011-04-72
Fondation Bécancour/Nicolet-Yamaska
cahier spécial 30^e anniversaire dans le Courrier Sud**

CONSIDÉRANT qu'un cahier spécial sera produit par le Courrier Sud dans le cadre du 30^e anniversaire de la Fondation Bécancour/Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'une partie des revenus de publicité générés sera remis à la Fondation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour achète un espace publicitaire (330 \$ + couleur (54 \$) + taxes).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'espace prévoit d'y inscrire également le nom de toutes les municipalités de la MRC pour éviter le dédoublement des dépenses.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

7.2 Contrats de travail – prolongation

**RÉSOLUTION # 2011-04-73
contrat de travail des employés de la MRC
prolongation**

CONSIDÉRANT la résolution # 2010-11-319 qui prolonge, jusqu'au 30 avril 2011, les négociations des contrats de travail des employés de la MRC;

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche du nouveau directeur général est sur le point d'être finalisé mais ne sera pas effectif au 30 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les termes de la résolution # 2010-11-319 soient prolongés jusqu'au 30 juin 2011.

ADOPTÉE

7.3 Direction générale

Les entrevues finales pour la poste de directeur général de la MRC et du CLD auront lieu le mardi 19 avril à partir de 19h00. Cependant, les membres du conseil auront droit à une « formation » de la part de la firme à compter de 18h30.

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis de conformité

8.1.1 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1286 modifiant le règlement de construction no.332 et du règlement de zonage no.334

**RÉSOLUTION # 2011-04-74
avis de conformité à Ville de Bécancour
projet de règlement no.1286
modifiant le règlement de construction no.332 et le règlement de zonage no.334**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un avis de conformité pour le projet de règlement no.1286 modifiant le chapitre 8 du règlement de construction no.332 et le chapitre 9 du règlement de zonage no.334 relativement aux constructions et aux usages dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19), la MRC doit examiner la conformité du projet de règlement eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 237.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 328 régissant l'examen de conformité des plans et règlements de la MRC de Bécancour établit les cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen au schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE de telles dispositions ne sont pas exemptées de l'examen de conformité tel qu'indiqué à l'article 7 du règlement no.328 de la MRC de Bécancour;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le projet de règlement no.1286 modifiant le chapitre 8 du règlement de construction no.332 et le chapitre 9 du règlement de zonage no.334 relativement aux constructions et aux usages dérogatoires est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

8.1.2 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1288 modifiant le règlement de zonage no.334

**RÉSOLUTION # 2011-04-75
avis de conformité à Ville de Bécancour
projet de règlement no.1288 modifiant le règlement de zonage no.334**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un avis de conformité pour le projet de règlement no.1288 modifiant le règlement de zonage no.334 concernant une disposition particulière relativement à l'intégration d'un logement intergénérationnel dans la zone A03-307 et remplaçant le projet de règlement no.1284;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19), la MRC doit examiner la conformité du projet de règlement eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 237.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 328 régissant l'examen de conformité des plans et règlements de la MRC de Bécancour établit les cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen au schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy Richard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le projet de règlement no.1288 modifiant le règlement de zonage no.334 concernant une disposition particulière relativement à l'intégration d'un logement intergénérationnel dans la zone A03-307 et remplaçant le projet de règlement no.1284 est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions de son document complémentaire
ADOPTÉE

8.2 Avis d'opportunité

8.2.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1274 et no.1275

**RÉSOLUTION #2011-04-76
avis d'opportunité à ville de Bécancour
règlements d'emprunt no.1274 et no.1275**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour les règlements d'emprunt no.1274 et 1275 concernant la construction et la réfection des infrastructures 2011;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 46 et de l'article 69 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement contient des orientations relatives à la consolidation des périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et/ou de réfection des services municipaux à l'intérieur des périmètres d'urbanisation contribuent à cette consolidation;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable aux dits règlements concernant la construction et / ou la réfection des services municipaux, ainsi qu'il suit :

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Règlement no.	But du règlement	Montant prévu
1274	Réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures 2011	2 050 000 \$
1275	Réalisation du programme de construction et de réfection des infrastructures d'égout et d'aqueduc 2011	500 000 \$

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Cool Taxi

M. Maurice Richard mentionne qu'un comité avait été mis sur pied, il y a quelques années, pour déterminer les orientations des opérations de la SQ sur une base régionale. Depuis ce temps, les façons de faire ont changé et ces orientations sont maintenant déterminées par territoire de MRC (comité de sécurité publique).

Une somme d'argent (286,23 \$) a été retournée à la MRC et la SQ souhaiterait que ce montant lui soit retourné. Elle prévoit procéder à l'acquisition de cartes de **Cool Taxi** pour sensibiliser les jeunes, notamment les étudiants du secondaire qui auront prochainement leur bal de finissants.

**RÉSOLUTION # 2011-04-77
Cool Taxi
contribution à la SQ**

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec désire acheter les cartes Cool Taxi pour sensibiliser les jeunes à la consommation d'alcool, notamment auprès des finissants du secondaire ;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu la somme 286.23 \$ provenant d'un ancien comité conjoint d'élus / SQ de la région Mauricie/Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT que ce comité n'existe plus ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que ce montant soit retourné à la SQ pour l'acquisition de cartes Cool Taxi.

ADOPTÉE

9.2 Cours d'eau

9.2.1 Engagement pour travaux d'entretien

**RÉSOLUTION # 2011-04-78
travaux sur les cours d'eau
autorisations et engagements**

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour l'aménagement et/ou l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse technique du responsable du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que ces cours d'eau nécessitent un entretien mécanisé;

CONSIDÉRANT que les intéressés ont été rencontrés;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les travaux sur les cours d'eau ci-après nommés soient autorisés, qu'un responsable des travaux soit identifié et qu'un entrepreneur soit engagé, ainsi qu'il suit :

Cours d'eau	Entrepreneur	Équipement requis	Prix
Rivière de la Ferme, branches 5 et 9	Excavation Denis Demers inc.	Pelle	105\$/ heure
Rivière Du Moulin	Excavation Denis Demers inc.	Pelle	105\$/heure
Alphonse Deshaies, branche 2	Excavation des Ormes	Pelle	100\$/heure

ADOPTÉE

9.3 Invitations / colloques

9.3.1 24e colloque « les Arts et la Ville »

**RÉSOLUTION # 2011-04-79
colloque « les arts et la ville »
autorisation de participation**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT la tenue, du 25 au 27 mai prochain à Blainville, du colloque « les arts et la ville »;

CONSIDÉRANT la pertinence des sujets abordés lors de ce colloque;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste « frais de congrès » de la section « développement culturel »;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Mme Monique Manseau soit autorisée à participer audit colloque.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC défraie le coût d'inscription (275 \$) et rembourse les frais de déplacement, séjour et subsistance sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9.3.2 ARDECQ – gala régional du Concours québécois en entrepreneuriat

**RÉSOLUTION # 2011-04-80
gala régional du concours québécois en entrepreneuriat
nomination des représentants**

CONSIDÉRANT la tenue, le 28 avril prochain à l'augerge Godefroy, du gala régional du concours québécois en entrepreneuriat;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que Mme Ginette Deshaies et M. Maurice Grimard représentent la MRC pour l'occasion.

ADOPTÉE

9.3.3 FQM – Assemblée des MRC

**RÉSOLUTION # 2011-04-81
assemblée des MRC
autorisation de participation**

CONSIDÉRANT la tenue, les 25 et 26 mai prochain au Lac Delage, de l'assemblée des MRC;

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier en regard du poste « frais de congrès » de la section « législation »;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Maurice Richard soit autorisé à participer à l'événement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC défraie le coût d'inscription (125.32 \$) et rembourse les frais de déplacement, séjour et subsistance sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

9.4 Transport collectif

**RÉSOLUTION # 2011-04-82
transport collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska
demande au ministère des Transports**

CONSIDÉRANT que la demande de financement à la MRC de Bécancour, pour l'administration de *Transport Collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska* pour l'année 2011, est au montant de 20 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'apport des membres s'élevant à 4 425 \$ pour l'année financière 2010, est conforme aux états financiers vérifiées par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c. comptables agréés ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec, de par son programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural, doublera les montants versés par la MRC et le milieu, soit une aide de 48 850 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MAIRES PRÉSENTS que le conseil des maires dépose au ministère des Transports du Québec sa demande de financement 2011 pour *Transport Collectif Bécancour/Nicolet-Yamaska*.

ADOPTÉE

9.5 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport d'activités

**RÉSOLUTION # 2011-04-82B
schéma de couverture de risques
rapport d'activités**

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités et le SSIRMRCB ont produit leur rapport de l'année 1 (2010) ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit présenter, au ministre de la Sécurité publique, le condensé de tous les rapports ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le rapport d'activités déposé pour l'année 1 (2010) du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques et que ce dernier soit présenté au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

9.6 Tourbière à Sainte-Marie-de-Blandford

9.6.1 Panneaux d'interprétation – soumission

Mme Line Villeneuve présente les soumissions reçues pour la production des panneaux d'interprétation de la tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford. Elle ajoute que la demande a été faite auprès d'entreprises locales mais que ces dernières n'ont pas répondu.

**RÉSOLUTION # 2011-04-83
production des panneaux d'interprétation
refus des soumissions**

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la production des panneaux d'interprétation de la tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre le processus pour obtenir des soumissions d'entreprises locales ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de refuser les soumissions reçues.

ADOPTÉE

9.6.2 Panneaux d'interprétation – préparation du contenu

**RÉSOLUTION # 2011-04-84
tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford
préparation du contenu des panneaux d'interprétation**

CONSIDÉRANT le projet d'interprétation d'une tourbière dans la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford;

CONSIDÉRANT le budget alloué pour la conception des panneaux;

CONSIDÉRANT la recherche d'information pour la préparation du contenu des panneaux d'interprétation;

CONSIDÉRANT la nécessité de rédiger le texte présenté sur les panneaux d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires engage le Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CREQC) au montant de 750 \$ pour la préparation du contenu des panneaux d'interprétation de la tourbière de Sainte-Marie-de-Blandford

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

9.7 Culture

9.7.1 Jeudis en chanson

Mme Monique Manseau donne la liste des municipalités retenues pour les Jeudis en Chanson ainsi que la date de tous les spectacles.

9.7.2 Animation bibliothèque – St-Pierre les Becquets

**RÉSOLUTION # 2011-04-85
animation bibliothèque – Saint-Pierre-les-Becquets**

CONSIDÉRANT l'Action 10 du Plan d'action triennal de la MRC de Bécancour 2010-2012, laquelle prévoit une animation à cinq bibliothèques du territoire;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Saint-Pierre-les-Becquets a obtenu, par pige, le choix d'une animation à réaliser durant l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque, Mme Francine Bergeron, demande s'il est possible d'utiliser le 300 \$ prévu pour l'achat de livres à gros caractères et à caractères réguliers afin d'enrichir la collection locale ;

CONSIDÉRANT que cette action culturelle permet d'offrir ou de bonifier les activités et la mise en valeur des bibliothèques du territoire auprès de la population ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de verser la somme de 300 \$ à la bibliothèque de Saint-Pierre-les-Becquets pour l'achat de livres, sur présentation de pièces justificatives.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la mention « Gracieuseté de la MRC de Bécancour » soit apposée sur les livres ainsi acquis.

ADOPTÉE

9.7.3 Calendrier 2012

M. Jean-Louis Belisle mentionne que le comité étudie sérieusement la possibilité que le calendrier 2012 soit fait à l'interne. Il évoque les problèmes avec la firme chargée du graphisme pour l'édition 2011. Il ajoute aussi que le comité vérifie la possibilité de distribuer le calendrier autrement que par Publi-Sac.

9.8 Nominations

9.8.1 CRÉ – comité d'orientation Vision stratégique régionale / Plan territorial de mobilité durable

**RÉSOLUTION # 2011-04-86
comité d'orientation Vision stratégique régionale / Plan territorial de mobilité durable
nomination d'un membre**

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des Élus doit établir, d'ici novembre 2011, la vision stratégie régionale de développement durable dans le cadre du Plan territorial de mobilité durable ;

CONSIDÉRANT que la CRÉ doit mettre en place un comité d'orientation ;

CONSIDÉRANT que les MRC doivent y désigner un représentant, idéalement un aménagiste ;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Michel Côté, aménagiste, soit nommé pour représenter la MRC de Bécancour audit comité.

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 2011-04-87
levée ou ajournement de la séance

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit
levée (22h10).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

Line Villeneuve, b.a.a.
Secrétaire-trésorière adjointe